

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 31 – République du Congo** ***Belgian intervention****14 novembre 2018* |

Monsieur le Président,

La Belgique remercie la délégation de la République du Congo pour son rapport et sa présentation et lui souhaite plein succès pour ce 3e cycle de l’Examen Périodique Universel.

Mon pays se félicite du suivi qui a été donné à certaines recommandations qui ont été acceptées lors du 2ieme cycle, en particulier l’abolition de la peine de mort dans le cadre d’une révision de la constitution.

Bien que des efforts aient été réalisés, plusieurs sujets de préoccupation peuvent également être notés.

Dans ce contexte, mon pays recommande de:

**R1**. Réviser le Code Pénal en l’harmonisant avec les dispositions de Constitution abolissant la peine de mort.

**R2**. S’abstenir d’imposer des restrictions aux réseaux de télécommunication et de limiter l’accès à internet, y compris les réseaux sociaux et les sites de messagerie, afin de garantir les droits à la liberté d’expression et à l’accès à l’information.

**R3**. Faire le nécessaire pour que tous les casde disparitions forcées et de torture fassent l’objet d’enquêtes et veiller à ce que les auteurs de ces violations des droits humains soient traduits en justice.

Questions Ecrites Préliminaires pour l’EPU du Congo

**Q1** Est-ce que le gouvernement du Congo considère la ratification du **Deuxième Protocole facultatif** se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ?

**Q2** Est-ce que le cadre légal au Congo compte prévoir une protection  juridique contre les **discriminations fondées sur leur orientation/identité sexuelle** ?

**Q3** Comment est-ce que le Congo compte travailler vers une **amélioration des conditions de détention** ?

**Q4** Comment est-ce que le Congo compte mieux veiller à ce que les autorités compétents s’abstiennent de maintenir des personnes en **détention** au-delà de la période de **72h**, prévue dans le Code de procédure pénale ?

**Q5** Quelles mesures est-ce le Congo a pris depuis le dernier EPU dans la lutte contre la **violence à l’égard des femmes** et pour mettre fin à l’impunité pour ces actes ?